AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0061
FR0000120354-FS0031

9 janvier 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALLOUREC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 janvier 2019, complété par un courrier reçu le 9 janvier, la société JP Morgan Chase & Co (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi, le 3 janvier 2019, indirectement en hausse, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir indirectement 24 573 800 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 5,37% du capital et 5,23% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities plc	24 573 797	5,37	24 573 797	5,23
JP Morgan Chase Bank, National Association	3	ns	3	ns
Total JP Morgan Chase & Co.	**24 573 800**	**5,37**	**24 573 800**	**5,23**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VALLOUREC sur le marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 1 938 910 actions VALLOUREC[2] (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention d'un contrat « *physically settled convertible bond* » à dénouement physique arrivant à échéance le 4 octobre 2022 et exerçables au prix 5,01 € par action VALLOUREC.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 14 727 373 actions VALLOUREC (prises en compte au premier alinéa) au titre de 30 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, dénouables entre le 4 février 2019 et le 8 novembre 2023[3].

[1] Sur la base d'un capital composé de 457 987 760 actions représentant 470 286 184 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Taux de conversion d'environ 0,145.
[3] Sur la base d'un delta de 1.